

AVEC LES ARCHIVES, LA GENEALOGIE

Extraits d'une conférence donnée pour les Journées régionales de la généalogie, Sisteron, septembre 2006

Naître, mourir : tous sont au moins couchés là sur le papier chiffon un peu jauni. Pour certains, ce sont peut-être les seules traces écrites de leur vie : c'est toute l'injustice de la condition humaine. Alain CORBIN s'est penché sur ce grouillement des disparus du XIX^{ème} siècle, en quête d'une existence ordinaire. Laissant jouer le hasard, il s'est attaché à suivre, à pister Louis-françois PINAGOT, un sabotier, une existence comme tant d'autres. Avec une patience infinie, Alain Corbin a reconstitué son destin.

Et ce sont un peu ces pistes possibles à travers les archives que je vous propose d'explorer : naître, se marier et mourir ; être citoyen (électeur, élu, payeur d'impôt, militaire...) ; voyager, émigrer ; travailler ; et peut-être être jugé...

Naître, se marier et ... mourir

Jusqu'en 1792, l'état civil est tenu par le clergé. Son fondement est l'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539 qui impose la tenue des registres de baptêmes ; ensuite, l'ordonnance de Blois, en mai 1579, confirme celle de 1539 et y ajoute les registres de mariages et de sépultures. Dans notre département, les registres paroissiaux devançant l'ordonnance de Villers-Cotterêts : à Forcalquier, depuis 1532, à Manosque, depuis 1535.

En ce qui concerne les Protestants, Calvin fait adopter le 20 novembre 1541 un projet d'ordonnance qui rappelle celle de Villers-Cotterêts : enregistrement des noms des enfants baptisés avec les noms de leurs parents. C'est en mai 1559, après le premier synode national, qu'est appliquée en France la création de l'état civil protestant. Aux Archives départementales est conservé le registre d'état civil protestant de Manosque (1669-1684).

Le décret des 20-25 septembre 1792 crée l'état civil proprement dit et prévoit le transfert des registres anciens de l'église et du presbytère à la mairie ainsi que le transfert aux Archives du département de la collection conservée au greffe.

Le délai de communicabilité de ces documents est actuellement de 100 ans ; la loi d'archives qui est actuellement en lecture au Sénat, ramènerait à 50 ans la communicabilité des actes de mariage.

En dehors de ces registres, on trouve également :

Les naissances illégitimes

- les déclarations de grossesse sous l'Ancien Régime : un édit d'Henri II de février 1556 ordonnait aux filles non mariées de déclarer leur grossesse au juge sous peine de mort ; il s'agissait surtout de palier aux nombreux infanticides. Cet arrêt, tombé en désuétude est ranimé par la déclaration de 1708 et jusqu'à la Révolution on trouve de nombreuses liasses de ces déclarations dans les archives des sénéchaussées.
-
- Les enfants trouvés : on les trouve dans les archives des hôpitaux pour le XVI^{ème} siècle à Mane, le XVII^{ème} siècle à Riez, Annot, Digne ou Oraison et surtout au XVIII^{ème} siècle. On y trouve souvent que le prénom de l'enfant, parfois son nom et celui de sa mère, des petits indices comme un morceau de tissu, un chapelet ou un petit papier qui étaient attachés au linge du bébé (série J des AD et GG des AC). Pour le XIX^{ème} siècle, les dossiers d'enfants abandonnés et assistés se trouvent dans la série X et ne sont librement consultables actuellement qu'après un délai de 120 ans.

Les mariages

- Les contrats de mariage : Portalis (homme politique, avocat et philosophe provençal, XVIIIe siècle) l'a défini ainsi « une société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider par des secours mutuels à porter le poids de la vie et pour partager leur commune destinée ». On y trouve en tous cas les biens de chacun des époux dans leurs moindres détails.
- Les dispenses de mariage ou annulations de mariages données par le clergé car « touchant les degrés de consanguinité, d'affinité ou autres » que l'on trouve dans la série V à partir du début du XIXe siècle. Parfois, de véritables généalogies sont établies à cette occasion

Les décès

- Les testaments (restés parfois clos avec rubans et cachets) se trouvent dans les archives notariales.
- Les inventaires après décès qui servent à constater le nombre et la nature des biens d'une succession : c'est en général un document de grande importance pour découvrir une famille ou une personne puisque le notaire ouvre chaque placard, buffet, commode... et fait l'inventaire du linge, vaisselle mais aussi livres, bibelots, bijoux ou autres ; ceux des agriculteurs, des commerçants, des artisans sont évidemment passionnants parce que leur contenu nous apprend beaucoup sur la vie quotidienne, économique, sociale...

Les faire-part sont évidemment une source importante pour la généalogie puisqu'il donne souvent une liste importante de noms. Il n'y a pas dans notre département de collection de faire-part mais nous en trouvons dans les fonds privés : pour exemple le faire-part de décès de la Marquise de Ripert de Monclar en 1864 qui comporte une bonne trentaine de noms de différentes branches de la famille.

Enfin, la naturalisation

Les dossiers de naturalisation commencent en 1820 (6 M) ; mais on peut également trouver aux Archives nationales des listes alphabétiques des personnes ayant acquis ou perdu la nationalité française par décret, de 1900 à 1979 ; pour la période de 1931 à 1975, les dossiers sont au CAC de Fontainebleau.

□ Si on naît noble...

De nombreux documents complémentaires permettent évidemment l'établissement plus facile de la généalogie de ces familles, de leurs biens, de leurs droits et privilèges : les hommages, les aveux et dénombrements ; ces documents que l'on trouve dans la série 1 E sont bien entendus complétés parfois par des fonds d'archives privées (ex : le fonds de la famille de Villeneuve Esclapon très récemment entré aux Archives).

□ Etre citoyen

Etre recensé

Jusqu'au XVIIIe siècle, les recensements sont faits par *feux* (*feux allumant*) c'est à dire par familles et seul apparaît alors le nom du chef de famille. Ces recensements ne sont pas très nombreux dans le département mais on en trouve aux XVIIe et XVIIIe siècles, notamment à Digne ou à Manosque. Les recensements de la Révolution n'apportent généralement que des indications chiffrées tandis que celui de 1806, lorsqu'il existe, donne des renseignements par individu. Enfin, c'est avec le recensement de 1836 que commence la grande série des listes nominatives de la population, établies tous les 5 ans jusqu'en 1936 (sauf pendant la Première Guerre mondiale). Ensuite, ils deviennent moins réguliers mais en revanche de plus en plus précis.

Voter, être élu

Les listes électorales, depuis le suffrage censitaire jusqu'au suffrage universel, apportent de nombreux renseignements ainsi que les listes d'émargement (qui a voté ou non, pour quelle élection).

Quant aux élus, déclarations de candidature, professions de foi, résultats électoraux sont autant de renseignements précieux :

Etre juré

Les listes de jurés et des suppléants figurent toujours dans les procès d'assises : nom, prénom,

Défendre sa Patrie

Les registres matricules portent une description physique des individus recensés, leur état de santé et leurs aptitudes intellectuelles ; c'est ainsi par exemple que l'on y a appris qu'en 1850, plus de 50 % des hommes de ce département savaient lire et écrire ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

On trouve également les listes du tirage au sort et, chez les notaires, on peut trouver des actes de remplacement militaire avec toutes les conditions décrites.

Défendre sa Patrie, c'est aussi partir à la guerre : on trouve dans les archives de très nombreux documents, publics ou privés sur la Première Guerre mondiale mais aussi sur celle de 1939-1945 qui est d'une grande richesse : dossiers STO, dossiers des camps, documents concernant les Juifs (dont le très important fonds de l'UGIF), sur la Résistance etc.

Payer ses impôts

Sous l'Ancien régime, on trouve des listes du paiement des différents impôts, comme la capitation. Les terriers, ou cadastres d'Ancien régime, où tous les propriétaires de biens sont répertoriés avec la description de leurs biens et le montant de l'impôt correspondant, sont évidemment une source importante. Remplacés par le cadastre dit napoléonien, on consultera les états de section puis les matrices pour connaître l'importance des biens d'un propriétaire et l'évolution de sa fortune.

Pratiquer librement sa religion

Outre les registres de catholicité et de baptêmes protestants, on consultera les actes notariés : au début du XIVème siècle on y trouve quantité d'actes concernant les Juifs de Manosque. Sur ces registres, mais aussi sur les registres paroissiaux, on trouve les abjurations de protestants, surtout immédiatement après la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

□ Voyager, émigrer, immigrer

Les passeports

Durant longtemps, les passeports pour l'intérieur sont nécessaires pour sortir d'un canton ; ils sont délivrés par les maires dans les petites villes. En revanche, c'est le préfet du département qui enregistre les passeports pour l'étranger et les cahiers existent depuis 1806 dans notre département. On y trouve notamment les nom, âge et profession de tous ceux partis au Mexique, *les Barcelonnettes* et les autres.

Pour ceux qui sont partis vers les anciennes colonies, des dossiers très complets se trouvent au Centre des Archives d'Outre-Mer à Aix-en-Provence.

L'immigration

Dossiers des réfugiés espagnols, des étrangers en résidence, des états mais aussi des expulsions.

□ Travailler

- S'agissant des fonctionnaires, les documents ne manquent pas : dossiers d'instituteurs, personnel des douanes, des contributions directes et indirectes, les bouilleurs de cru, les buralistes, les gardiens de prison ; mais aussi les magistrats, les greffiers, les médecins ; et bien entendu les préfets, sous-préfets

et personnel de ces administrations. Ces documents sont librement communicables après un délai de 120 ans après la date de naissance de ces personnes.

- Les contrats d'apprentissage apprennent beaucoup sur les relations maîtres / apprentis et les conditions de vie.

On peut trouver également le personnel de maison, les journaliers, les nourrices dans les livres de raison des bourgeois ou nobles : ils sont nommés et on note soigneusement les conditions en argent et en vivres, tabliers, chaussures...

les contrats de fermage, métayage, arrentement, *méjerie* sont également précis et apportent des renseignements de la vie économique et agricole

Les actes de vente ou d'achat sont également une source étonnante comme celui d'une droguerie au XVIIIe siècle, celui d'un épiciier de Reillanne en 1882 ou le bail à ferme du moulin de Digne.

Mais on peut aussi faire faillite : limonadiers, négociants, minotier, tuilier, modiste, fabricant de pâtes : les dossiers de Sisteron de 1819 à 1926 sont particulièrement complets et intéressants.

□ Mais aussi être jugé...

Lorsque l'on fait sa généalogie, on ne commence généralement pas par examiner les éventuels procès de ses ancêtres. Les sources judiciaires sont pourtant non négligeables et on y apprend beaucoup sur la vie quotidienne : vols, assassinats, brigandage, faux en écriture, fausse monnaie, querelles, insultes et coups... mais aussi séduction, infanticide, et on l'a vu déclarations de grossesse... Ces documents sont très précis et donnent parfois la description physique des individus ... on en viendrait presque à souhaiter qu'un de nos ancêtres ait commis quelques méfaits pour avoir davantage de renseignements sur sa vie personnelle.

On trouve également des dossiers de victimes politiques, déportés politiques, leurs jugements, leur recours en grâce... de nombreuses correspondances privées accompagnent généralement tous ces dossiers.

En conclusion

Ils ne sont que quelques traces d'une réalité passée... Les archives ont leur charge d'émotion parce que dans ces « textes de peu », comme disait Foucault, y sont inscrites des situations personnelles, intimes ; bien sûr que l'on y trouve l'activité des puissants, des gens de pouvoir mais aussi tous les autres, les plus humbles, *des vies minuscules* comme dirait Pierre MICHON.

Jacqueline URSCH
Directrice des Archives départementales
des Alpes-de-Haute-Provence
septembre 2006